

DIMANCHES 20 et 27 JUIN 2021

DEUX votes pour UN scrutin

1 Les élections départementales



Comment ça se passe ?

Il s'agit d'élire les conseillers départementaux. Chaque canton (le nôtre, c'est celui de Saint Mihiel) doit élire 4 personnes : 2 titulaires (1 femme et 1 homme) et 2 suppléants (1 femme et 1 homme). Leur mandat est de 6 ans.

Que fait le Conseil Départemental ? Quelles sont ses compétences ?

Il gère principalement :

- l'action sociale (protection de l'enfance, RSA, handicapés, ...),
 - Les routes,
- l'éducation : notamment avec les collègues,
- la culture,
- le développement local,
- le logement,
- le tourisme,
- le SDIS (= les pompiers), etc ...

Élections départementales : le mode de scrutin



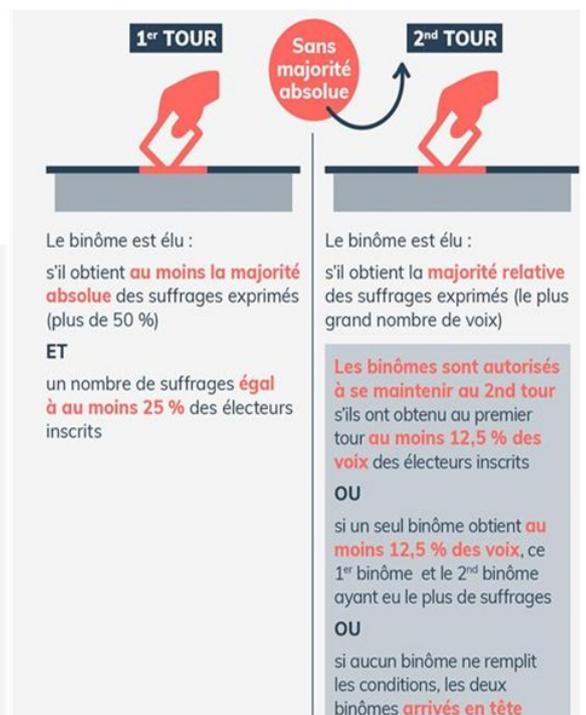
2054 cantons

Chaque canton élit deux conseillers départementaux

Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme

Le binôme remplaçant est également composé d'une femme et d'un homme

Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin



DIMANCHES 20 et 27 JUIN 2021

DEUX votes pour UN scrutin

2 Les élections régionales



Comment ça se passe ?

Il s'agit d'élire les conseillers régionaux. Les listes sont régionales mais sont composées de sections départementales : dans chaque département, on doit voter pour 1 liste (pas de panachage possible). Notre région, le grand Est (issue de la fusion de la Lorraine, de l'Alsace et de la Champagne-Ardenne), compte 169 conseillers régionaux. Leur mandat est de 6 ans.



Que fait le Conseil Régional ? Quelles sont ses compétences ?

Il gère principalement :

- Les transports : notamment les trains TER,
- La formation professionnelle, l'apprentissage et l'alternance,
- Le développement économique,
- L'enseignement secondaire et supérieur : notamment les lycées,
- L'aménagement du territoire et l'environnement, etc ...

Élections régionales : le mode de scrutin



- Liste régionale composée de sections départementales
- Parité stricte (alternance femme/homme)
- Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
- Vote préférentiel interdit

